

PROGRAMME

Encadrement juridique du médicament et des dispositifs médicaux : enjeux et perspectives des responsabilités

Date : vendredi 2 juin 2023 de 10h à 12h.

Durée : 2h.

Lieu : en distanciel.

Contenu de la formation :

I. Définition juridique du médicament et des dispositifs médicaux

A. Définition duale du médicament (article L.5111-1 CSP)

1. Définition du médicament par fonction
2. Définition du médicament par présentation
3. Définition conforme au droit de l'UE (Directive 2004/27/CE du 31 mars 2004)
4. Primauté de la définition du médicament

B. Définition du dispositif médical (article L.5211 alinéa 1 CSP)

1. La définition du DM
2. La définition du DMDIV
3. L'évolution juridique du DM

II. La réparation des risques induits par les médicaments et les dispositifs médicaux

A. Quelles actions ?

1. L'action civile
2. L'action administrative
3. L'action pénale
4. L'action contre la solidarité nationale : l'action idoine ?
5. Les missions spécifiques afin d'uniformiser avec le reste du plan

B. L'action contre la solidarité nationale : quid de l'intervention de l'Office en cas de défectuosité du vaccin contre la Covid - 19 ?

III. Quel avenir ?

A. L'action de groupe en santé, arme au service des victimes contre les scandales sanitaires

1. Les conditions
2. La procédure
3. Les avantages /inconvénients

B. La médiation en santé ?

Jean-François Laigneau, avocat au barreau de Paris - cabinet Jasper Avocats.

Aurélié Tardé, avocate au barreau de Paris - cabinet Papin Avocats.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître et comprendre l'étendue des termes de médicaments et dispositifs médicaux.
- S'approprier les véhicules procéduraux auxquels recourir en matière de réparation de risques induits par les médicaments et les dispositifs médicaux .

Méthode pédagogique :

Approche pragmatique de la matière. Pédagogie favorisant l'interactivité entre participants et intervenants via un tchat.

Prérequis :

Etre avocat.

Public visé :

Avocats.

Niveau 2 :

Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Support pédagogique :

Il sera remis en fin de formation.

Évaluation de la formation :

Un questionnaire de satisfaction sera envoyé en fin de formation.

Information

et inscription :

[cliquez-ici](#)

Tarif :

Conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.